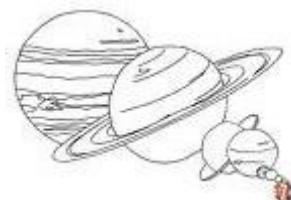




apel

ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
www.apel.fr



PRET DES MALLES « Apel »



Les objectifs du projet

Il s'agit d'un service de proximité et de solidarité, destiné aux écoles et consistant à mettre gratuitement à disposition du matériel pour les écoliers.

Un autre objectif de ce projet consiste à **favoriser le lien entre les différents partenaires**: Apel d'établissement et équipe éducative, Apel d'établissement Et équipe Apel départementale / Apel académique.

Calendrier de prêt

Les écoles qui désirent emprunter une ou plusieurs « malles » ont retourné le coupon réponse dans le délai imparti, faisant ainsi connaître leurs souhaits en matière d'attribution.

APEL ACADEMIQUE DE CAEN
2 RUE DENIS PAPIN
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
T : 02.31.94.62.22
apelbassenormandie@orange.fr
www.apelbassenormandie.fr

L'Apel académique établit alors le calendrier de répartition, en ayant le souci de répondre au mieux aux diverses demandes, tout en respectant un principe d'équité.

Chaque école s'engage à respecter ce calendrier.

Chaque école est responsable de sa malle durant la période de prêt et doit la rendre en bon état.

Mise à disposition des malles

L'Apel académique organise le système de distribution et de récupération des malles.

Pour redonner la malle :

Une semaine avant la fin de la période de prêt, l'école qui détient la malle (directeur ou président Apel) et un membre de l'Apel académique se contacteront afin de convenir du jour et du lieu d'échange de la malle. Ne pas toujours attendre que l'Apel académique prenne contact en premier.

A la fin de la période de prêt, un inventaire sera impérativement effectué et une fiche d'inventaire sera complétée et signée des 2 personnes : l'école qui remet la malle + le membre de l'Apel académique. La **fiche sera remise à ce dernier** (*cette fiche d'inventaire se trouve à la fin de ce dossier*).

Pour recevoir une malle :

Un membre de l'Apel académique prendra contact avec le directeur et/ou le président Apel de l'école concernée afin de fixer le jour et lieu de réception de la malle.

Chèque de caution

Un chèque de caution de 100 €, à l'ordre de l'Apel académique, est demandé à chaque emprunteur. Ce chèque sera **encaissé et remboursé à la fin de l'année scolaire sous réserve de pertes ou détériorations éventuelles.**